

ORDISSIMO

S.A au capital de 627 804 €

**33, avenue Léon Gambetta
92 120 - Montrouge**

R.C.S. Nanterre 443 273 511

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

ORDISSIMO

S.A au capital de 627 804 €

**33, avenue Léon Gambetta
92 120 - Montrouge**

R.C.S. Nanterre 443 273 511

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019



ORDISSIMO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Actionnaires de la Société Anonyme ORDISSIMO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ordissimo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 24 avril 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Maur des Fossés, le 12 juin
2020,



Le Commissaire aux Comptes
SPC AUDIT
Philippe COLLET
Commissaire aux Comptes

Mandataire social

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	3 816 630	2 777 042	1 039 588	927 665
	Concessions brevets droits similaires	5 279	3 114	2 165	2 165
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	18 253	7 420	10 833	5 691
	Autres immobilisations corporelles	177 813	99 327	78 486	58 779
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	173 800	7 500	166 300	47 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	50		50	50	
Prêts					
Autres immobilisations financières	72 000		72 000	69 088	
TOTAL (II)	4 263 825	2 894 404	1 369 421	1 110 938	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 215 597		1 215 597	1 181 136
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	215 619	33 066	182 553	666 480
	Autres créances	1 023 441	10 479	1 012 962	1 375 003
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	62 972	26 321	36 650	33 303	
DISPONIBILITES	4 131 023		4 131 023	5 414 086	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	44 089		44 089	57 681
	TOTAL (III)	6 692 742	69 867	6 622 875	8 727 688
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	10 956 567	2 964 270	7 992 296	9 838 627	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	627 804	627 804
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 059 441	6 059 441
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 742	6 742
	Report à nouveau	(509 205)	(379 857)
	Résultat de l'exercice	(1 043 375)	(129 348)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	5 142 408	6 185 782
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 520 635	1 390 000
	Total des autres fonds propres	1 520 635	1 390 000
Provisions	Provisions pour risques	7 693	9 264
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	7 693	9 264
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	232 927	353 513
	Emprunts et dettes financières divers	34 204	41 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 699	1 075 730
	Dettes fiscales et sociales	272 378	437 698
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	81 354	345 337	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 321 561	2 253 580
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 992 296	9 838 627
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 043 374,58)	(129 347,57)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 202 031	2 021 929
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 231	1 082

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 382 364	339 366	2 721 731	3 865 286
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	117 093	390 536	507 629	482 453
	Montant net du chiffre d'affaires	2 499 458	729 902	3 229 360	4 347 738
	Production stockée			420 572	358 520
	Production immobilisée			15 500	386
	Subventions d'exploitation			293 753	23 400
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 990	581
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			3 961 174	4 730 625
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 904 821	2 687 716
	Variation de stock			(34 461)	(745 011)
	Achats de matières et autres approvisionnements			187	2 276
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 842 927	1 416 175
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 070	23 037
	Salaires et traitements			718 567	713 539
	Charges sociales du personnel			284 134	298 319
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			329 368	320 768
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			4 664	4 523	
Dotations aux provisions					
Autres charges			49 219	45 475	
	Total des charges d'exploitation (2)			5 115 497	4 766 817
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 154 323)	(36 192)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
RES ULTAT D'EXPLOITATION		(1 154 323)	(36 192)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 44 413	1 14 634
Total des produits financiers		44 414	14 635
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 752 38 220 1 118	22 569 47 606
Total des charges financières		43 091	70 175
RES ULTAT FINANCIER		1 324	(55 540)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 152 999)	(91 733)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	59 216 813	3 000
Total des produits exceptionnels		216 872	3 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	181 514	720 108 813
Total des charges exceptionnelles		181 514	109 533
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		35 358	(106 533)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(74 266)	(68 918)
TOTAL DES PRODUITS		4 222 460	4 748 260
TOTAL DES CHARGES		5 265 835	4 877 607
RES ULTAT DE L'EXERCICE		(1 043 375)	(129 348)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 avril 2020 par le Conseil d'Administration.

Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils sont établis selon les mêmes règles et principes généraux que les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 992 296** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 222 460** euros et un total **charges** de **5 265 835** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 043 375** euros.

L'exercice débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dits comptes ont été arrêtés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28)

Faits marquants de l'exercice 2019:

Cette année 2019 est une année de transition au cours de laquelle nous avons accrues nos dépenses publicitaires et de sous-traitances sur l'Europe ce qui a entraîné une baisse significative de notre résultat.

Information au titre d'un événement post clôture.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité, mais à la date de l'établissement de ses comptes (le 23/04/2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en ayant recours à l'activité partielle pour le personnel commercial de la société;

Compte tenu de sa position de trésorerie, la société n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'avoir recours à d'autres mécanismes proposés par l'état ou ses partenaires bancaires.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes (le 23/04/2020), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Frais de Recherche & Développements

La Société a poursuivi ses efforts de Recherche & Développements qui ont mené à l'immobilisation des dépenses constatées sur la période, pour un montant total **385.609 euros**.

A ces dépenses s'aditionnent des Frais de Maquettage et d'Edition pour un montant de **34.963 euros**.

La société Ordissimo développe et commercialise des produits technologiques à valeur ajoutée et les développements de logiciels constituent à ce titre la part essentielle de son activité.

L'ordinateur **Ordissimo** est constitué d'un hardware sur lequel est installé un système d'exploitation et une suite applicative entièrement repensée pour un usage simplifié.

De nombreux éléments de son Système d'Exploitation (OS : Operating system) ont été modifiés par rapport à une version standard de Linux pour automatiser les fonctionnalités et les adapter au mieux du fonctionnement du hardware.

S'agissant de la suite applicative développée par la société, l'interface utilisateur de chaque application a été repensée pour plus de simplicité et pour offrir toutes les fonctionnalités classiques d'un ordinateur avec une

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

facilité d'utilisation qui rend l'usage possible par un néophyte, contrairement aux ordinateurs traditionnels.

Ces frais de Recherche & Développement sont également consacrés aux Smartphones Ordissimo et à leur surcouche simplifiée.

Conformément à la doctrine Comptable (PCG, art. 331-3), la société immobilise puis amortie sur une période de 5 ans le coût de ces développements car ils répondent à une amélioration du système d'exploitation de l'interface logicielle, tant des nouveaux produits que des produits existants.

Ces frais sont uniquement constitués des salaires et charges sociales des développeurs internes ainsi que des honoraires de quelques prestataires externes.

Ils s'amortissent sur 5 ans à compter de l'exercice suivant leur activation, tandis que les frais de maquettage s'amortissent sur 3 ans selon le même principe.

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	Variation
Frais Recherche et développement	3 668 591 €	3 282 982 €	385 609 €
Frais de maquettage	148 039 €	113 076 €	34 963 €
total	3 816 630 €	3 396 058 €	420 572 €

Amortissements cumulés 31/12/2019	-2 777 042 €	-2 468 392 €
-----------------------------------	--------------	--------------

Valeur Nette comptable 31/12/2019	1 039 588 €	927 666 €
-----------------------------------	--------------------	------------------

Amortissements prévisionnels

année 2020	329 438 €
année 2021	268 034 €
année 2022	224 247 €
année 2023	140 961 €
année 2024	76 908 €

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le tableau ci après reprend les durées usuelles d'amortissement pratiquées par la société :

Mode Linéaire

Frais de Recherche & développements	5 ans
Frais de Maquettage	3 ans
Matériels et Outillages Neuf	3 à 5 ans
Matériels et Outillages Occasion	1 à 3 ans
Travaux d'aménagements	8 à 10 ans
Mobilier de bureau	4 à 8 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans
Matériel de transport neuf	5 ans

Immobilisations financières :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
PARTICIP.SUBST.DISTRIBUTION	7 500 €	7 500 €	0 €
PARTICIP.SUBST.SERVICES	7 500 €	7 500 €	0 €
PARTICIP. SENIORALIS	158 800 €	40 000 €	118 800 € renv.1
ACTIONS	50 €	50 €	0 €
DEPOT GARANTIE BAIL MONTROUGE	27 500 €	24 588 €	2 912 € renv.2
DEPOTS DE GARANTIE BPI FINA	44 500 €	44 500 €	0 €
	245 850 €	124 138 €	
PROVISION 100 % SUBST DISTRIBUTION	-7 500 €	-7 500 €	

renv1 : augmentation participation dans la société SENIORALIS 120.000 euros et cession de titres pour 1.200 euros

renv2 : augmentation dépôt de garantie Montrouge

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Compte tenu du taux de rotation des stocks et de son absence d'obsolescence, il n'y a pas lieu de comptabiliser de provision pour dépréciation de stock au 31/12/2019.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La Société détenait depuis 2009 une créance globale de 259.136 euros TTC sur un tiers, créance qui se décomposait en :

- Avances Fournisseurs sur livraisons futures à hauteur de 216.813 euros
- Créances sur ventes de marchandises à hauteur de 42.323 euros TTC, soit 35.323 euros HT

Cette créance intégralement provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018, est devenue irrécouvrable au cours de l'exercice 2019, nous avons passé en charges exceptionnelles la somme de **181.282 euros**. Nous avons passée sur les années antérieures une provision à hauteur de **216.813 euros**, que nous avons intégralement reprise au résultat exceptionnel de l'exercice clos au 31/12/2019.

La perte de la créance sur avance fournisseur est enregistrée en charge d'exploitation tandis que la reprise de la provision sur cette créance est enregistrée en produits exceptionnels.

S'agissant des autres créances, et notamment celles concernant des clients particuliers, une analyse individuelle a été menée en fonction de leur antériorité et des actions de recouvrement en cours.

La couverture globale des créances clients en risque de non recouvrement s'élève à **33.066 euros**, dont 20.369 euros concerne la filiale à 100 % d'Ordissimo, la Sarl Substantiel Distribution.

Autres Créances

	<u>total Brut</u>	<u>Provision</u>
Engagement auprès du Factor	439 200 €	
Fournisseurs débiteurs	75 875 €	
Avance intragroupe		
Auprès de Substantiel Services	54 324 €	
Auprès de Substantiel Distribution (*)	12 479 €	-10 479 €
avance au personnel	3 650 €	
Etat	193 291 €	
aut.Produits a recevoir	244 621 €	
	1 023 440 €	-10 479 €
<hr/>		
Autres créances nettes au 31/12/2019	1 012 961 €	

(*) L'activité de la filiale Substantiel Distribution a été relancée en début d'année 2020 sous la nouvelle dénomination sociale d'ORDISSIMO Finances

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provision pour Risques et Charges

La société propose à ses clients particuliers des garanties complémentaires à la garantie légale du constructeur sur le matériel, ainsi que différents contrats d'assistance téléphonique en cas de panne.

Ces services sont commercialisés sous la marque "Infopass" et donnent lieu à la constitution d'une provision pour charge destinée à couvrir le risque statistique d'intervention en "Service Après-Vente" (SAV) par la société, cette dernière étant calculée sur l'estimation du coût des contrats SAV (Argent, Or, Platine) nouveaux signés sur l'exercice.

Les ventes de ces services étant relativement stables, la variation de la provision est faible et entraîne une reprise de **1.572 euros** sur l'exercice 2019 et porte la provision pour Garantie donnée à **7.693 euros**.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

La société a recours à un organisme d'affacturage pour financer son activité aux conditions financières suivantes :

- Commission de financement : Taux Euribor 3 mois + 1,20 %
- Commission d'affacturage avec assurance crédit à 0,35 % (variable selon Chiffre d'Affaires de la société et la taille moyenne des factures financées)
- Montant du fonds de Garantie fixé à 10 % du montant des factures financées avec un minimum de 20.000 euros.

Les factures cédées sont garanties par le Factor dans la limite des plafonds contractuels autorisés en fonction de débiteurs.

Tableau des emprunts et avance BPI :

<u>Garantie</u>	<u>Taux TEG</u>	<u>Emprunts à l'origine</u>	<u>dettes 31/12/2019</u>	<u>dettes moins 1 an</u>	<u>dettes de 1 à 5ans</u>	<u>dettes > 5 ans</u>
prêt Véhicule Cactus	3,02%	11 583 €	1 762 €	1 762 €	0 €	0 €
Crédit BP innovation	2,06%	200 000 €	64 854 €	40 793 €	24 061 €	0 €
Prêt rachat titre Renv 1	1,04%	388 150 €	165 035 €	78 617 €	86 418 €	0 €
Intérêts courus			44 €	44 €	0 €	
emprunts		599 733 €	231 695 €	121 216 €	110 479 €	0 €
Avance OSEO/BPI						
Prêt OSEO International	4,55%	100 000 €	0 €		0 €	0 €
Prêt OSEO A 130	0%	250 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €
Prêt BPI Innovat.Renv.2	0%	550 000 €	550 000 €	110 000 €	440 000 €	0 €
Prêt BPI Innovat.Renv.3	3,50%	750 000 €	750 000 €		600 000 €	150 000 €
Prêt BPI Assur. export renv.4	0%	195 635 €	195 635 €	0 €	63 999 €	131 636 €
avances OSEO/BPI		1 845 635 €	1 520 635 €		1 103 999 €	281 636 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

renv.1 : Cautions solidaires à hauteur de 155.260 euros chacune prolongée de 24 mois suivant l'échéance théorique du Prêt de Messieurs Alexandre Vielle, Brice Delmotte et Christophe Berly de Buigne

renv.2 : Prêt à taux zéro pour l'innovation accordée par BPI sur 20 trimestres.

renv.3 : Prêt financement immatériel et innovation au taux de 3,96 % mode de remboursement 8 trimestres de différés d'amortissement de capital, suivi de 20 versements trimestriels garantie de 37.500 euros,

renv.4: Prêt BPI assurance export a rembourser à partir de l'année 4 jusqu'à l'année 8.

Il n'y a pas d'autres garanties données ou reçues en dehors de celle adossée au crédit bancaire ci-dessus.

Remunération des Dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme dirigeants sociaux d'une SAS les mandataires sociaux Président et Directeurs Généraux ;

Les rémunérations des dirigeants d'Ordissimo comptabilisées en charge au cours de l'année pour le premier semestre 2019 mentionnés en euros sont les suivantes :

	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération brute</u>
Alexandre Vielle	Président	74.040 euros
Brice Delmotte	Administrateur	72.000 euros
Christophe Berly de Buigne	Administrateur	44.247 euros

Effectifs salariés et Engagements retraite :

La société ORDISSIMO comptait en 2019 un effectif moyen de 17 salariés dont 7 cadres et 10 employés.

Les engagements pour retraite correspondent aux droits acquis pour les salariés présents au 31/12/2019 et résultent d'un calcul actuariel.

Ils sont théoriquement basés sur l'utilisation des tables de mortalité, des salariés, de l'ancienneté, des taux de turn-over par tranche d'âge, d'un taux d'actualisation et d'un taux de revalorisation des salaires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les paramètres suivants ont été retenus pour procéder à cette évaluation :

- Méthode de calcul " Rétrospective prorata temporis"
- Table de mortalité Insee 2012-2014 (donnée provisoire)
- Départ des salariés à leur initiative à 62 ans.
- Augmentation annuelle des salaires constante de 2%
- Taux de rotation retenu de 10% dégressif, jusqu'à 50 ans
- Taux d'actualisation de la dette probable fixé à 2% par an

Conformément à la recommandation n°2013-02 de l'ANC (Autorité de Normalisation Comptable) et des dernières évolutions de la Norme Internationale IAS 9, le montant de la dette actuarielle résultant de ces engagements s'élève au 31/12/2019 à **91.707 euros**.

Déficit reportable en avant :

La société ORDISSIMO conserve au 31/12/2019 un Déficit Fiscal reportable et imputable sur ses bénéfices futurs de **2.118.067 euros**.

Dans l'hypothèse où ce déficit était imputé sur des bénéfices futurs taxés au taux marginal de 25% l'économie future sur les impôts des sociétés peut être évaluée à **529.517 euros**.

Crédit d'impôt innovation et Crédit d'impôt recherche :

La société a comptabilisé un Crédit d'impôt Innovation pour un montant de **70.675 euros** en fonction des différents développements menés sur ses technologies au cours de la période.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	3 396 058		420 572			3 816 630
Autres	5 279					5 279
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 401 337		420 572			3 821 909
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	11 235		7 018			18 253
Instal., agencement, aménagement divers	80 004		16 434			96 438
Matériel de transport	31 421		16 390			47 811
Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 839		5 725			33 564
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 499		45 567			196 066
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	55 000		120 000		1 200	173 800
Autres titres immobilisés	50					50
Prêts et autres immobilisations financières	69 088		16 547		13 635	72 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	124 138		136 547		14 835	245 850
TOTAL	3 675 974		602 686		14 835	4 263 825

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Amortissements début d'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	2 468 393	308 649		2 777 042
Autres	3 114			3 114
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 471 507	308 649		2 780 157
CORPORELLES	Amortissements début d'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2019
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	5 544	1 876		7 420
Autres Instal., agencement, aménagement divers	46 940	7 678		54 618
Matériel de transport	9 951	8 654		18 605
Matériel de bureau, mobilier	23 594	2 511		26 105
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 029	20 719		106 747
TOTAL	2 557 536	329 368		2 886 904

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

Terrains

Constructions

Matériels et
outillages

Autres

31/12/2019

VALEUR D'ORIGINE		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2019
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients	9 264		1 572	7 693
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 264		1 572	7 693
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 500			7 500
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	70 690	4 664	42 288	33 066
	Autres	249 861	3 752	216 813	36 800
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		328 051	8 416	259 101
TOTAL GENERAL		337 315	8 416	260 673	85 059
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		4 664 3 752		43 860 216 813	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 215 597	1 181 136	34 461	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	1 215 597	1 181 136	34 461	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	72 000		72 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	215 619	215 619	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	150	150	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficiers			
	Taxes sur la valeur ajoutée	74 266	74 266	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	115 536	115 536	
	Divers			
	Groupe et associés	3 489	3 489	
	Débiteurs divers	829 999	829 999	
	Charges constatées d'avances	44 089	44 089	
TOTAL DES CREANCES		1 355 149	1 283 149	72 000
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 231	1 231		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	231 695	121 215		
	Emprunts et dettes financières divers	9 050		110 480	
	Fournisseurs et comptes rattachés	700 699	700 699		9 050
	Personnel et comptes rattachés	98 940	98 940		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 974	64 974		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	92 132	92 132		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 331	16 331		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	25 154	25 154		
	Autres dettes	81 354	81 354		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 321 561	1 202 031	119 530	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		120 712			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		25 154			

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			44 089
Prestataires France avance 2020		4 100	
Loyer parking avance 2020		2 480	
Assurance avance 2020		1 708	
Cotisation GENFA avance		860	
Excédent de versement taxe CVAE 2019		9 109	
Prestataire étranger avance 2019		13 332	
Euroland avce 2020		12 500	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			44 089

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		282 679
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	34 569	34 569
Autres créances <i>ETAT, PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>AUTRES PRODUITS A RECEVOIR</i>	3 489 244 621	248 110

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		146 303
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS SUR CPT COURT</i>	1 450	1 450
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT.N.PARVENUES</i>	56 528	56 528
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i> <i>ETAT, CHARGES A PAYER</i>	50 764 20 306 11 057	82 127
Autres dettes <i>CLIENTS ,RAB,REM,AV.A ACCORDER</i>	6 199	6 199

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des produits exceptionnels		216 872
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>AUTRES PRODUITS EXCEPT. GESTION</i>	59	59
Reprises sur provisions et transferts de charges <i>REP. PROV. DEBITEURS DIVERS</i>	216 813	216 813
Total des charges exceptionnelles		181 514
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>*AMENDES NON DEDUCTIBLES</i> <i>AUTRES CHARGES EXCEPT. GESTION</i>	231 181 282	181 514
Résultat exceptionnel		35 358

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautions personnelles M. Alexandre Vielle			155 260
Cautions personnelles M. Brice Delmotte			155 260
Cautions personnelles M. Christophe Berly de Buigne			155 260
Emprunt Banque Populaire Rives de Paris		465 780	
		465 780	465 780
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements			
Montant financé au 31/12/2017 dans le cadre des encours garanties.			
Total des engagements financiers (1)		465 780	465 780
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Cautions solidaires de Messieurs Alexandre Vielle, Brice Delmotte et Christophe Berly de Buigne, à hauteur de 155 260 euros chacune prolongée de 24 mois suivant l'échéance théorique du Prêt onseni par la Banque Populaire Rives de Paris et finançant le rachat des titres Ordissimo (En cours du Prêt 165 035 € au 31/12/2019).

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 422 200,00	0,2500	355 550,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 422 200,00	0,4414	627 803,75

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		7	
	Professions intermédiaires			
	Employés		10	
	Ouvriers			
	TOTAL		17	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2019
Capital social	627 804				627 804
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 059 441				6 059 441
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 742				6 742
Report à nouveau	(379 857)	(129 348)			(509 205)
Résultat de l'exercice	(129 348)	129 348		(1 043 375)	(1 043 375)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 185 782			(1 043 375)	5 142 408

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 185 782

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 185 782

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 043 375)

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2019

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SUBSTANTIEL SERVICES	7 500	(44 989)	100,00	7 500	7 500
SUBSTANTIEL DISTRIBUTION	7 500	(32 889)	100,00	7 500	
2. Participations (10 à 50 %)					
SENIORALIS	99 600	728 086	39,00	158 800	158 800
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SUBSTANTIEL SERVICES	54 324		22 748	(22 986)	
SUBSTANTIEL DISTRIBUTION	12 480			7 664	
2. Participations (10 à 50 %)					
SENIORALIS			1 022 063	93 160	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Substantiel Distribution : Titres dépréciés à 100 % car la filiale n'a plus d'activité

ORDISSIMO

S.A au capital de 627 804 €

**33, avenue Léon Gambetta
92 120 - Montrouge**

R.C.S. Nanterre 443 273 511

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2019



ORDISSIMO
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée générale de la société ORDISSIMO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue sur l'exercice en cours au 31 décembre 2019, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

- Avec KALAMATA CONSULTING SAS, représentée par Monsieur Eric CARIOU
- Personne concernée : Monsieur Eric CARIOU, Administrateur d'Ordissimo
- Date du Conseil d'administration autorisant la convention : 24 avril 2019.




- Nature et Objet : Ordissimo a décidé de confier à la société KALAMATA son accompagnement stratégique. La société interviendra en continu à la fois sur les produits, dans la redéfinition de la gamme et du marketing mix, en suivant les évolutions du marché, dans la recherche de projets de partenariat ou même de croissance externe, mais aussi pour le développement des affaires commerciales internationales.

A ce titre KALAMATA a facturé 39 996 € au cours de l'exercice.

Saint-Maur des Fossés, le 12 juin 2020,

Le Commissaire aux Comptes
SPC AUDIT


Philippe COLLET
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

ORDISSIMO
S.A au capital de 355 550 €

33, avenue Léon Gambetta
92 120 - Montrouge

R.C.S. Nanterre 443 273 511

**Attestation du Commissaire aux Comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L.225-115 4° du Code de Commerce relatif
au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L.225-114° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document joint. Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.




Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document et s'élevant à 332 842 euros (Trois cent trente-deux mille huit cent quarante-deux euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Saint-Maur des Fossés, le 15 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
SPC AUDIT



Philippe COLLET
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

ATTESTATION

Je soussigné Alexandre VIELLE, Président de la SA ORDISSIMO, atteste par la présente que les salaires bruts versés pour l'année 2019, pour les cinq personnes les mieux rémunérées sont de :

332.842 euros

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Montrouge, le 15 juin 2020

Alexandre Vielle

